

5 personnes âgées

L'espérance de vie à la naissance augmente régulièrement en France, en particulier aux âges élevés. Ainsi, en 2009, l'Insee estimait l'espérance de vie à 60 ans à 22,0 ans pour les hommes et à 26,8 ans pour les femmes. **Des disparités d'espérance de vie existent cependant entre les départements de la région Centre** puisque le département du Cher, avec une espérance de vie à 60 ans de 21,3 ans chez les hommes et de 26,2 ans chez les femmes occupe les plus mauvais rangs de la région (respectivement le 21^e rang⁽¹⁾ chez les hommes et le 17^e rang chez les femmes). À l'inverse, le département de l'Indre-et-Loire avec une espérance de vie à 60 ans de 23,0 ans chez les hommes et de 27,3 ans chez les femmes, présente les meilleurs rangs des départements de la région (soit le 83^e et 81^e rang des départements métropolitains).

Différentes études au cours des dernières années ont montré une évolution positive de l'espérance de vie sans incapacité. Ainsi, les incapacités sévères surviennent surtout en fin de vie.

De ce fait la proportion de personnes âgées vivant seules est plus importante. L'amélioration de l'état de santé des personnes âgées ainsi que le développement des aides à la vie quotidienne ont participé au maintien des personnes âgées à leur domicile. En 2008, en région Centre, plus de 94 360 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules [O], soit 37,8% des 75 ans et plus (38,9% en France). L'analyse cantonale montre les proportions les plus élevées de personnes âgées vivant seules dans les villes-centres des départements où elles bénéficient de nombreux services de proximité ainsi que dans les cantons ruraux du Cher et de l'Indre.

Au niveau du mode d'habitation, en 2008, en région Centre, 89,8% des 75 ans et plus de la région vivent en logement ordinaire, 10,0% d'entre elles vivent en établissement social de court séjour ou dans un établissement ou service de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer logement ou résidence sociale (90,5% et 9,1% au niveau national). Les personnes âgées de l'Eure-et-Loir vivent davantage en institution qu'en domicile ordinaire en comparaison aux personnes âgées de l'Indre (forte volonté politique de maintien à domicile dans ce département). En effet, 89,2% des personnes âgées de 75 ans et plus de l'Eure-et-Loir vivent en logement ordinaire et 10,5% dans un établissement (court, moyen ou long séjour, maison de retraite...) contre 90,5% de personnes âgées vivant à domicile dans l'Indre et 9,4% en établissement.

L'évolution du vieillissement de la population en France s'est traduite par le développement d'une part, de services et de prestations pour favoriser le maintien à domicile, et d'autre part, de l'accueil en hébergement collectif⁽²⁾. Au 1^{er} janvier 2011, la région Centre dispose de **31 000 lits ou places installés d'hébergement permanent** (lits de maisons de retraite, logements de logements foyers, lits d'hébergement temporaire) pour personnes âgées, soit **un taux d'équipement en hébergement complet de 129,2 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en région Centre. Au niveau de l'hexagone, le taux est de 127,7** pour 1 000 personnes de 75 ans et plus. Les taux varient en région Centre de 116,5‰ dans l'Indre (politique du département en matière de maintien à domicile) à 135,9‰ dans le Loir-et-Cher.

Au 1^{er} janvier 2011, **550 places d'accueil en hébergement temporaire** sont disponibles en région Centre⁽³⁾.

Pour les personnes âgées nécessitant des soins adaptés, au 1^{er} janvier 2011, plus de 27 600 lits en EHPAD et USLD sont installés en région Centre, ce qui représente un taux d'équipement en lits médicalisés de 109,1 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Au niveau de l'hexagone, le taux est de 102,6‰. Le taux varie de 98,0‰ dans l'Indre à 117,1‰ dans l'Eure-et-Loir.

Au 31 décembre 2009, en région Centre **plus de 47 800 bénéficiaires de l'APA**⁽⁴⁾ sont recensés (20 830 en établissement et 26 990 à domicile), ce qui représente **un taux de 185,7 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Le taux de bénéficiaires de l'APA au niveau national s'établit à 201,0‰**. En infrarégional, les taux varient de 169,4‰ dans l'Indre-et-Loire à 207,0‰ dans le Loir-et-Cher.

Lorsque le maintien à domicile des personnes âgées est toujours possible mais nécessite une aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne, elles peuvent prétendre à une aide ménagère à domicile [O]. Elles sont près de 17 337 à en avoir bénéficié en région Centre au 31 décembre 2011, ce qui représente un taux de 69,4 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Les taux varient en infrarégional de 42,4‰ dans l'Eure-et-Loir à 104,6‰ dans l'Indre. Sur la base des données du RSI de fin 2009 (peu d'évolution des effectifs), près de 1 400 allocataires de plus seraient comptabilisés. L'analyse cantonale (régime général et agricole) montre

davantage de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile dans les cantons de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

L'entourage des personnes âgées occupe également une place prépondérante. Dans ce contexte, la gestion des aidants familiaux «vieillissants» apparaît également comme une question majeure de la prise en charge de la personne âgée.

L'indice de grand vieillissement présente l'avantage de pouvoir appréhender les déséquilibres dans la structure par âge des aînés sachant que les «plus jeunes» parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des «plus anciens». **Cet indice, en 2008, en région Centre est de 46,0 personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de âgées de 65 à 79 ans**

contre 43,3 au niveau national. Il varie en infrarégional de 44,3 dans le Cher à 48,3 dans le Loir-et-Cher.

Au 31 décembre 2011, 12 192 personnes de la région Centre sont allocataires du minimum vieillesse⁽⁵⁾ , ce qui représente un taux d'allocataires de 25,9 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus. Les taux s'échelonnent en région Centre de 20,2‰ dans le Loir-et-Cher à 32,2‰ dans l'Indre. À partir des données du RSI de fin 2009 (peu d'évolution des effectifs), 340 allocataires de plus seraient comptabilisés. L'analyse cantonale montre des taux de bénéficiaires du minimum vieillesse (régime général et agricole) plus élevés dans les villes-centres et certains cantons de l'Indre. ■

(1) Pour l'espérance de vie, la lecture des rangs est inversée. Les départements ayant les plus petits rangs ont les indicateurs les plus défavorables.

(2) Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les logements-foyers proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les EHPAD sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.

(3) L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).

(4) Depuis le 1^{er} janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), administrée et financée principalement par les Conseils généraux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, gérontologique, groupe iso-ressources) qui distingue 5 niveaux permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.

(5) Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'incapacité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
 Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile (pour 100 personnes de 75ans et plus) en 2008	13 380 (39,0%)	13 738 (37,1%)	11 594 (39,3%)	21 182 (38,2%)	13 431 (36,1%)	21 039 (37,4%)	94 363 (37,8%)	2 094 711 (38,9%)
Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus en 2008 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
<i>Vivent en logement ordinaire</i>	30 733 (89,5%)	32 987 (89,2%)	26 723 (90,5%)	50 020 (90,2%)	32 999 (88,7%)	50 753 (90,1%)	224 215 (89,8%)	4 878 066 (90,5%)
<i>Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale</i>	3 485 (10,2%)	3 866 (10,5%)	2 770 (9,4%)	5 237 (9,5%)	4 122 (11,1%)	5 461 (9,7%)	24 940 (10,0%)	491 551 (9,1%)
<i>Autre</i>	114 (0,3%)	134 (0,3%)	43 (0,1%)	181 (0,3%)	80 (0,2%)	101 (0,2%)	652 (0,2%)	19 484 (0,4%)
Indice de grand vieillissement en 2008 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	44,3	46,5	46,9	46,0	48,3	44,7	46,0	43,3
Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2008	13,9%	14,5%	14,7%	14,9%	15,1%	14,0%	14,5%	13,6%
Espérance de vie à 60 ans au 1^{er} janvier 2009*								
<i>Hommes (rang)</i>	21,3 (21)	22,2 (43)	21,7 (31)	23,0 (83)	22,2 (44)	22,5 (59)	ND	22,2
<i>Femmes (rang)</i>	26,2 (17)	26,6 (32)	26,3 (21)	27,3 (81)	26,7 (38)	26,7 (42)	ND	26,8

Source : Insee (RP 2008)

*Sources : Insee, estimations de population, État civil

DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 01.01.2011 publics ou privés

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Hébergement permanent :								
Maison de retraite								
<i>nombre d'établissements</i>	38	50	41	65	54	70	318	7 049
<i>nombre de lits</i>	3 671	4 193	2 858	5 757	4 389	5 815	26 683	515 096
Logement foyer								
<i>nombre d'établissements</i>	11	12	9	28	12	12	84	2 762
<i>nombre de logements</i>	515	420	389	1 166	521	756	3 767	140 870
dont EHPAD (en maisons de retraite et logements foyers)								
<i>nombre d'établissements</i>	35	46	40	60	50	66	297	6 918
<i>nombre de lits</i>	3 501	4 055	2 780	5 583	4 204	5 809	25 932	527 791
Hébergement temporaire								
<i>nombre de lits</i>	92	63	92	118	71	113	549	9 274
Accueil de jour								
<i>nombre de places</i>	37	38	19	158	63	115	430	10 277
Soins de longue durée (USLD)								
<i>nombre de lits</i>	396	282	172	334	160	330	1 674	33 579
Taux d'équipement en structures d'hébergement complet (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2011 (maisons de retraite, logements-foyers, hébergement temporaire, USLD)	133,9‰	133,9‰	116,5‰	131,4‰	135,9‰	123,2‰	129,2‰	127,7‰
Taux d'équipement en lits médicalisés (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) au 01.01.2011 (EHPAD, USLD)	111,6‰	117,1‰	98,0‰	105,4‰	115,3‰	107,8‰	109,1‰	102,6‰

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre	France hexagonale
Bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) au 31.12.2009**								
<i>A domicile</i>	3 399	3 633	3 202	5 448	4 359	6 950	26 991	675 189
<i>En établissement sous dotation globale de fonctionnement</i>	2 428	2 282	1 727	0	2 986	3 904	13 227	260 405
<i>En établissement hors dotation globale de fonctionnement</i>	550	551	608	4 316	541	933	7 499	186 410
<i>Total établissement</i>	2 978	2 833	2 335	4 316	3 527	4 837	20 826	446 815
<i>Total (domicile + établissement)</i>	6 377	6 466	5 537	9 764	7 886	11 787	47 817	1 122 004
<i>Bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (Insee, estimations de population au 01/01/2010)</i>	181,8‰	170,4‰	185,0‰	169,4‰	207,0‰	200,3‰	185,7‰	201,0‰
Nombre d'allocataires du minimum vieillesse*** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus au 31.12.2011	1 887 (28,8‰)	1 504 (21,6‰)	1 747 (32,2‰)	2 849 (27,2‰)	1 384 (20,2‰)	2 821 (26,2‰)	12 192 (25,9‰)	ND ND
avec estimation des données RSI de 2009	1 930 (29,4‰)	1 523 (21,9‰)	1 829 (33,7‰)	2 934 (28,1‰)	1 429 (20,9‰)	2 884 (26,8‰)	12 536 (26,7‰)	
Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile*** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31.12.2011	2 458 (71,6‰)	1 570 (42,4‰)	3 090 (104,6‰)	5 301 (95,6‰)	1 818 (48,9‰)	3 100 (55,0‰)	17 337 (69,4‰)	ND ND
avec estimation des données RSI de 2009	2 653 (77,3‰)	1 695 (45,8‰)	3 314 (112,2‰)	5 705 (102,9‰)	1 982 (53,3‰)	3 386 (60,1‰)	18 735 (75,0‰)	

Sources : STATISS (ARS, DREES, FINESS).

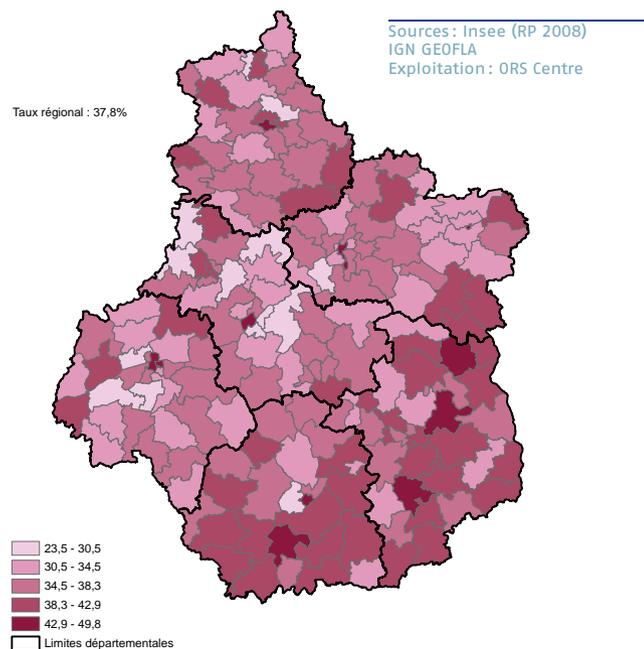
**Sources : DREES – Enquête annuelle «Aide sociale».

***Sources : Carsat Centre, MSA, RSI (données non

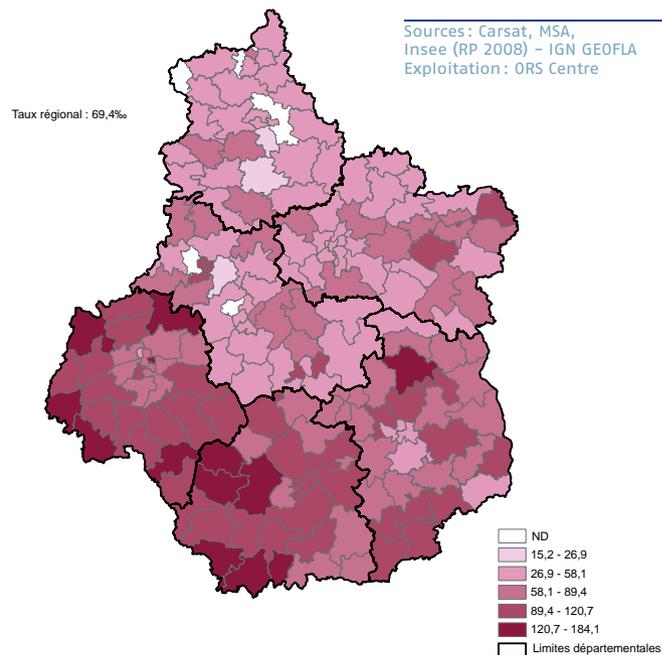
disponibles pour RSI au 31.12.2011, données prises en compte du RSI au 31.12.2009 au regard d'une faible évolution des effectifs confirmée par le régime des indépendants), Insee (RP 2008)



Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2008



Nombre de bénéficiaires d'une aide ménagère à domicile pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus au 31.12.2011



Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus au 31.12.2011

